#### MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

Procès-verbal de la sixième séance du conseil municipal de Saint-Bernard-de-Michaudville, tenue le lundi 6 juin 2022, à 20:00 heures, à la salle du conseil, sis au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville.

Sont présents : M. Guy Robert Maire

Hugo Laporte Μ. Conseiller Conseillère Mme Vanessa Lemoine M. Jean-Paul Chandonnet Conseiller Mme Isabelle Hébert Conseillère Conseillère Mme Christine Langelier Conseiller Léonard Gaudette Μ.

Mme Émilie Petitclerc Directrice générale

Les membres présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la réunion
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption des procès-verbaux du 2 mai et du 24 mai 2022
- 4. Rapport financier, comptes à payer et transferts budgétaires
- 5. Rapport de l'inspecteur
- 6. Période de questions
- 7. <u>Administration</u>
  - a) Dépôt à terme
  - b) Dépôt du rapport de Monsieur le Maire Faits saillants du rapport financier 2021
  - Dépôt des attestions de la formation obligatoire en éthique et en déontologie des élu(e)s municipaux
  - d) Congrès de la Fédération québécoise des municipalités Inscriptions
  - e) Fermeture du bureau municipal du 25 au 29 juillet 2022
  - f) Bureau municipal Travaux sur la toiture Autorisation
  - g) Vente d'ordinateurs portables usagés Autorisation
  - h) Vérification des livres comptables 2022 Mandat
  - i) Remboursement du fonds de roulement Tracteur
  - j) Adoption Programme d'aide financière pour l'achat d'un baril de récupération d'eau de pluie
  - k) Ressources humaines Adjointe administrative aux loisirs Embauche
  - I) Adoption Politique de gestion des risques psychosociaux
  - m) Adoption Politique relative au télétravail
  - n) Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 2022-10 amendant le règlement no. 2017-01 intitulé Plan d'urbanisme, afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé, concernant l'Insertion résidentielle en milieu agricole et les fonctions autorisées dans les diverses affectations
  - Adoption du projet de Règlement numéro 2022-10 amendant le règlement no. 2017-01 intitulé Plan d'urbanisme, afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé, concernant l'Insertion résidentielle en milieu agricole et les fonctions autorisées dans les diverses affectations
  - p) Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 2022-11 amendant le règlement no. 2017-02 intitulé Règlement de zonage, afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé, concernant l'Insertion résidentielle en milieu agricole et les fonctions autorisées dans les diverses affectations
  - q) Adoption du projet de Règlement numéro 2022-11 amendant le règlement no. 2017-02 intitulé Règlement de zonage, afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé, concernant l'Insertion résidentielle en milieu agricole et les fonctions autorisées dans les diverses affectations
  - r) Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro no. 2022-12 amendant le Règlement no. 2022-04 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, afin de permettre, sous certaines conditions, l'insertion résidentielle en zone agricole
  - s) Adoption du projet de Règlement numéro no. 2022-12 amendant le Règlement no. 2022-04 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, afin de permettre, sous certaines conditions, l'insertion résidentielle en zone agricole
  - t) Demande de dérogation mineure Lot 2 708 854 Autorisation
  - u) Ministère de la Sécurité publique Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents Pluies et inondations survenues du 19 au 22 mars 2022 Autorisation
  - v) Union des municipalités du Québec (UMQ) Unis pour le climat Adhésion
- 8. R.A.R.C.
  - a) Procès-verbaux de la RARC

#### 9. Transport

- a) Achat d'un afficheur de vitesse portatif Autorisation
- b) Entretien du gazon sur le 5e rang pour les étés 2022-2023-2024 Autorisation
- c) Entretien du gazon sur les terrains municipaux Contrat gré à gré
- d) Dépôt du procès-verbal du Bureau des délégués du 19 mai concernant le remplacement du ponceau du rang Sarasteau
- e) Réfection du ponceau du Rang de la Savane Mandat Autorisation
- f) Travaux de réfection du 5e rang Réception provisoire
- g) Achat de sels de déglaçage pour les hivers 2022-2023 et 2023-2024 Autorisation

#### 10. <u>Hygiène du milieu</u>

- a) Procès-verbal de la Régie des Déchets
- b) Procès-verbaux de la MRC

### 11. Loisirs

- a) OTJ St-Bernard Procès-verbal de mai 2022
- b) OTJ St-Bernard inc. Conciliation bancaire de mai 2022
- c) Déboursement de la subvention pour la Fête nationale
- d) Dépôt Réseau biblio de la Montérégie Rapport annuel 2021-2022
- e) Offre de services pour l'entretien et le déneigement de la patinoire Saisons 2022-2023 et 2023-2024 – Mandat

## 12. Autres sujets

- A) Nature-Action Québec Projet « Agrandissements du Registre Desjardins du patrimoine naturel, paysager et agricole en Montérégie Demande d'appui
- b) Demande de don Fondation Aline Letendre
- c) Demande de don Association de la Sclérose en plaques St-Hyacinthe Acton
- d) Demande de don Fondation Maison l'Alcôve
- e) Proclamation Journée des finissants le 17 juin
- 13. Correspondance
- 14. Période de questions
- 15. Levée de l'assemblée

#### 1. Ouverture de la réunion

Monsieur Guy Robert maire, souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

# 2. Adoption de l'ordre du jour

2022.06.01

Sur la proposition de Christine Langelier

Appuyée par Vanessa Lemoine

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

# 3. Adoption des procès-verbaux du 2 mai et du 24 mai 2022

2022.06.02

Sur la proposition d'Isabelle Hébert

Appuyée par Jean-Paul Chandonnet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022 tel que déposé.

2022.06.03

Sur la proposition de Christine Langelier

Appuyée par Vanessa Lemoine

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mai 2022 tel que déposé.

# 4. Rapport financier, comptes à payer et transferts budgétaires

La balance de vérification et le rapport financier en date du 31 mai 2022 ont été déposés au conseil.

### États des résultats au 31 mai 2022

Solde au compte GL (54 11100 000) au 31 mai 2022	255 393.29 \$	
Plus :		
Dépôts (encaissements)	189 096.04 \$	
Subvention FCCQ - paiement	112 532.00 \$	
Revenus d'intérêts/ristourne	58.21 \$	
Total des revenus	301 686.25 \$	

Moins:		
Déboursés	(32 379.68) \$	
Prélèvements	(21 933.41) \$	
Salaires	(16 240.03) \$	
Paiement direct assurance collective La Capitale	(835.97) \$	
Transfert à l'épargne à terme	(355 000.00) \$	
Remboursement de la dette à long terme - intérêt (Banque Royale)	(3 282.93) \$	
Frais de caisse et achat de sacs de dépôt	(35.00) \$	
Frais d'intérêt sur le prêt temporaire	(323.02) \$	
Total des déboursés	(430 030.04) \$	
Solde au compte GL		127 049.50
Solde du relevé Caisse (folio 380045) au 30 juin 2022	125 644.64 \$	
Plus: Dépôt en circulation	3 971.54 \$	
Moins : Chèques en circulation		
15939	20.14 \$	
16044	1 000.00 \$	
16053	500.00 \$	
16058	899.51 \$	
16059	141.42 \$	
16060	5.61 \$	
Total des abèques en sirculation	2 566 60 ¢	
Total des chèques en circulation	2 566.68 \$	
Solde disponible au relevé de caisse 127 049.		
•		0.00

0.00

# Bilan au 30 mai 2022

Grand total	732 376.08 \$
Épargne à terme - Fonds de roulement	155 260.96 \$
Épargne à terme - Fonds d'administration	450 060.62 \$
Part de qualification	5.00 \$
Solde au compte fonds d'administration	127 049.50 \$

# Solde de la dette au 30 mai 2022

Solde des emprunts 1 et 2 - réseau d'égout (incluant part FCCQ remb. Sur 10 ans)

Remboursement du capital

Solde de l'emprunt no 1 et 2 - réseau d'égout

1 381 700.00 \$

## Financement temporaire - 4e rang (en attente subventions AIRRL et TECQ)

Solde au 30 mai 2022 172 000.00 \$

Remboursement en capital

Solde de l'emprunt temporaire - 4e rang 172 000.00 \$

Sur la proposition d'Hugo Laporte Appuyée par Léonard Gaudette

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le rapport financier du mois de mai 2022 ;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du mois de juin 2022 tel que soumis pour un montant total de 420 235.42 \$.

D'AUTORISER les transferts budgétaires selon la liste déposée.

La balance de vérification a été déposée pour information.

# 5. Rapport de l'inspecteur

Le rapport de *Gestim inc.* et le rapport des permis émis en mai 2022 ont été remis à chacun des membres du conseil.

La directrice générale fait un compte rendu des constats et des travaux effectués au cours du mois de mai concernant la voirie et l'usine de traitement des eaux usées.

2022.06.04

#### 6. <u>Période de questions</u>

Les personnes présentes dans l'assistance n'interviennent pas durant la période de questions. La directrice générale indique qu'aucune question ne lui a été acheminée par courriel concernant les sujets à l'ordre du jour.

#### 7. Administration

#### a) <u>Dépôt à terme</u>

2022.06.05

Sur la proposition d'Hugo Laporte Appuyée par Jean-Paul Chandonnet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de transférer un montant de 230 000 \$ du compte avec opérations au compte Avantage entreprise.

# b) <u>Dépôt du rapport de Monsieur le Maire – Faits saillants du rapport financier 2021</u>

La directrice générale dépose le Rapport de Monsieur le Maire sur les faits saillants du rapport financier 2021.

Ce rapport sera publié sur le site internet de la municipalité ainsi que dans le journal municipal.

#### c) <u>Dépôt des attestions de la formation obligatoire en éthique et en déontologie des élu(e)s municipaux</u>

La directrice générale informe que tous les membres du conseil ont suivi une formation portant sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ainsi que sur le rôle et la responsabilité des élus municipaux tel que stipulé dans l'article 15 du projet de loi n°49 sanctionné en novembre dernier (L.Q. 2021, c.31).

Ces renseignements seront publiés sur le site internet de la municipalité.

## d) Congrès de la Fédération québécoise des municipalités – Inscriptions

CONSIDÉRANT que le congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) aura lieu à Montréal, du 22 au 24 septembre 2022;

EN CONSÉQUENCE,

2022.06.06

Sur la proposition d'Isabelle Hébert Appuyée par Jean-Paul Chandonnet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'inscrire le maire, M. Guy Robert, et le conseiller M. Hugo Laporte au Congrès de la FQM et de payer leurs frais d'inscription;

DE REMBOURSER les frais de déplacement et d'hébergement sur présentation de pièces justificatives en lien avec ce congrès.

### e) Fermeture du bureau municipal du 25 au 29 juillet 2022

Le bureau municipal sera fermé du 25 au 29 juillet inclusivement durant les vacances estivales.

## f) <u>Bureau municipal – Travaux sur la toiture – Autorisation</u>

CONSIDÉRANT qu'une partie de la toiture du bureau municipal est endommagée et que des travaux de remplacement de bardeaux sont requis;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Rénov-a-Neuf enr. a transmis une soumission au montant de 6 139,54 \$ avant taxes pour l'exécution de ces travaux;

CONSIDÉRANT que ces travaux ont été planifiés dans les prévisions budgétaires 2022;

EN CONSÉQUENCE,

2022.06.07

Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet

Appuyée par Christine Langelier

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de mandater l'entreprise Rénov-a-Neuf enr au montant de 6 139,54 \$ plus taxes pour la réalisation des travaux de toiture du bureau municipal;

D'AUTORISER l'appropriation du surplus accumulé affecté au montant de 2 200 \$ et;

D'AUTORISER l'appropriation du surplus accumulé non affecté cette dépense la balance de ces travaux.

## g) <u>Vente d'ordinateurs portables usagés – Autorisation</u>

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite vendre 5 ordinateurs portables usagés qui étaient utilisés lors des séances du conseil;

#### EN CONSÉQUENCE.

2022.06.08

Sur la proposition de Léonard Gaudette Appuyée par Jean-Paul Chandonnet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser la vente de 5 ordinateurs portables usagés qui étaient utilisés lors des séances du conseil.

#### h) Vérification des livres comptables 2022 – Mandat

CONSIDÉRANT que la Municipalité est satisfaite des services de Madame Barbara Côté de la firme comptable Hébert Marsolais inc. pour la vérification des livres comptables de l'exercice financier 2021 ;

#### EN CONSÉQUENCE,

2022.06.09

Sur la proposition d'Isabelle Hébert

Appuyée par Vanessa Lemoine

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de mandater la firme Hébert Marsolais inc. pour la vérification des états financiers annuels et la production du rapport financier consolidé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 pour un montant de 9 500 \$ plus les taxes applicables.

#### i) Remboursement du fonds de roulement – Tracteur

CONSIDÉRANT l'emprunt de 25 000 \$ effectué au fonds de roulement en date du 6 juin 2016 pour l'achat d'un tracteur CASE JX107 2004 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est dans l'obligation de rembourser cet emprunt sur une période de dix (10) ans à raison de 2 500 \$ par année, tel que stipulé à la résolution no 2016.06.14 ;

## EN CONSÉQUENCE,

2022.06.10

Sur la proposition d'Hugo Laporte

Appuyée par Jean-Paul Chandonnet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'effectuer le sixième versement pour rembourser l'achat du tracteur CASE JX107 2004 au fonds de roulement d'un montant de 2 500 \$, et ;

D'AUTORISER le transfert de cette somme du fonds d'administration au fonds de roulement

## j) Adoption - Programme d'aide financière pour l'achat d'un baril de récupération d'eau de pluie

CONSIDÉRANT que la Municipalité, par sa résolution 2022.05.09, a manifesté son intérêt de se doter d'un programme de subvention pour l'achat de barils de récupération d'eau de pluie;

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide financière pour l'achat d'un baril récupérateur d'eau de pluie comprend certaines conditions d'admissibilité et qu'il se détaille comme suit :

- 1. Dans le cadre de ce programme d'aide financière, la Municipalité dispose d'un montant total réservé aux remises de 2 500 \$. Le traitement des demandes de remise se font sur la base du principe du premier arrivé, premier servi et ce, jusqu'à l'épuisement des fonds.
- 2. La Municipalité accordera aux propriétaires d'un bâtiment servant à des fins résidentielles, une remise en argent équivalent à 50 % du coût d'achat d'un baril récupérateur de pluie, jusqu'à un maximum de 50 \$.
- 3. La remise est accordée uniquement aux propriétaires.
- 4. Un maximum de deux remises peut être versé au citoyen pour chaque bâtiment dont il est propriétaire.

#### EN CONSÉQUENCE,

2022.06.11

Sur la proposition de Léonard Gaudette

Appuyée par Vanessa Lemoine

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le Programme d'aide financière pour l'achat d'un baril récupérateur d'eau de pluie tel que présenté ;

D'AUTORISER l'appropriation du surplus accumulé non affecté cette dépense pour cette année et;

D'AUTORISER que ce montant soit planifié annuellement par le conseil lors des prévisions budgétaires.

k) Ressources humaines – Adjointe administrative aux loisirs – Embauche - Prolongation

CONSIDÉRANT que la Municipalité, par sa résolution 2022.04.09, a procédé à l'affichage du poste d'adjointe administrative aux loisirs durant la période du 6 avril au 27 mai 2022;

CONSIDÉRANT que des entrevues ont été réalisées, en date du 2 juin 2022, conjointement avec la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;

CONSIDÉRANT qu'aucune candidate rencontrée ne correspond aux critères d'embauche;

EN CONSÉQUENCE,

2022.06.12

Sur la proposition d'Hugo Laporte Appuyée par Christine Langelier

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser la prolongation de l'affichage du poste d'adjointe administrative et ce, jusqu'à l'embauche.

Adoption - Politique de gestion des risques psychosociaux

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire mettre en place une politique de gestion des risques psychosociaux afin de réduire leurs impacts sur la santé psychologique et physique des employés municipaux et de répondre aux responsabilités légales en matière de santé et de sécurité du travail;

EN CONSÉQUENCE,

2022.06.13

Sur la proposition de Vanessa Lemoine

Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter la politique de gestion des risques psychosociaux tel que déposée.

m) Adoption - Politique relative au télétravail

CONSIDÉRANT que la Municipalité reconnaît les nombreux avantages qu'offre un cadre de travail souple comme celui du télétravail afin de maintenir l'embauche et la fidélisation d'un personnel hautement tout en favorisant l'équilibre entre vie personnelle et professionnelle;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir des conditions et modalités s'appliquant au télétravail, tout en s'assurant de l'atteinte des objectifs organisationnels;

EN CONSÉQUENCE.

2022.06.14

Sur la proposition de Léonard Gaudette Appuyée par Jean-Paul Chandonnet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter la politique relative au télétravail tel que déposée.

n) Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 2022-10 amendant le règlement no. 2017-01 intitulé Plan d'urbanisme, afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé, concernant l'Insertion résidentielle en milieu agricole et les fonctions autorisées dans les diverses affectations

Avis de motion est donné par le conseiller Jean-Paul Chandonnet, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro Règlement numéro 2022-10 amendant le règlement no. 2017-01 intitulé Plan d'urbanisme, afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé, concernant l'Insertion résidentielle en milieu agricole et les fonctions autorisées dans les diverses affectations.

Le projet de règlement a été déposé lors de la séance du 6 juin 2022.

Le projet de règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité ou sur demande par courriel au <a href="mailto:dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca">dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca</a>.

o) Adoption du projet de Règlement numéro 2022-10 amendant le règlement no. 2017-01 intitulé Plan d'urbanisme, afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé, concernant l'Insertion résidentielle en milieu agricole et les fonctions autorisées dans les diverses affectations

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains a adopté le règlement numéro 21-590 afin d'apporter des modifications à son schéma d'aménagement révisé, en lien avec l'insertion résidentielle en zone agricole;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité a l'obligation d'adopter un règlement de concordance pour assurer la conformité au schéma d'aménagement révisé ;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion a été donné par Jean-Paul Chandonnet le 6 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT que, le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées ;

EN CONSÉQUENCE.

2022.06.15

Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet

Appuyée par Hugo Laporte

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le projet de règlement numéro 2022-10 amendant le règlement no. 2017-01 intitulé Plan d'urbanisme, afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé, concernant l'Insertion résidentielle en milieu agricole et les fonctions autorisées dans les diverses affectations tel que déposé.

p) Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 2022-11 amendant le règlement no. 2017-02 intitulé Règlement de zonage, afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé, concernant l'Insertion résidentielle en milieu agricole et les fonctions autorisées dans les diverses affectations

Avis de motion est donné par le conseiller Hugo Laporte, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le Règlement numéro 2022-11 amendant le règlement no. 2017-02 intitulé règlement de zonage, afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé, en lien avec l'insertion résidentielle en zone agricole.

Le projet de règlement a été déposé lors de la séance du 6 juin 2022.

Le projet de règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité ou sur demande par courriel au <u>dqstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca</u>.

q) Adoption du projet de Règlement numéro 2022-11 amendant le règlement no. 2017-02 intitulé Règlement de zonage, afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé, concernant l'Insertion résidentielle en milieu agricole et les fonctions autorisées dans les diverses affectations

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains a adopté le règlement numéro 21-590 afin d'apporter des modifications à son schéma d'aménagement révisé, en lien avec les critères relatifs à l'insertion résidentielle en zone agricole ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité a l'obligation d'adopter un règlement de concordance pour assurer la conformité au schéma d'aménagement révisé;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par Hugo Laporte le 6 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT que, le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées ;

EN CONSÉQUENCE,

2022.06.16

Sur la proposition d'Hugo Laporte Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le projet de Règlement numéro 2022-11 amendant le règlement no. 2017-02 intitulé Règlement de zonage, afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé, concernant l'insertion résidentielle en milieu agricole et les fonctions autorisées dans les diverses affectations.

r) Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro no. 2022-12 amendant le Règlement no. 2022-04 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, afin de permettre, sous certaines conditions, l'insertion résidentielle en zone agricole

Avis de motion est donné par la conseillère Isabelle Hébert, qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le Règlement 2022-12 amendant le règlement 2022-04 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, afin d'autoriser, sous certaines conditions, l'insertion résidentielle en zone agricole.

Le projet de règlement a été déposé lors de la séance du 6 juin 2022.

Le projet de règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité ou sur demande par courriel au <a href="mailto:dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca">dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca</a> .

s) Adoption du projet de Règlement numéro no. 2022-12 amendant le Règlement no. 2022-04 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, afin de permettre, sous certaines conditions, l'insertion résidentielle en zone agricole

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains a adopté le règlement numéro 21-590 afin d'apporter des modifications à son schéma d'aménagement révisé, en lien avec les critères relatifs à l'insertion résidentielle en zone agricole

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité a l'obligation d'adopter un règlement de concordance pour assurer la conformité au schéma d'aménagement révisé;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par Isabelle Hébert le 6 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT que, le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées

EN CONSÉQUENCE,

2022.06.17

Sur la proposition d'Isabelle Hébert

Appuyée par Léonard Gaudette

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le projet de Règlement numéro 2022-12 amendant le règlement 2022-04 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, afin d'autoriser, sous certaines conditions, l'insertion résidentielle en zone agricole.

t) Demande de dérogation mineure - Lot 2 708 854 – Autorisation

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure concerne la création d'un lot bâtissable sur le lot 2 708 854 de 797.1 mètres carrés ayant un frontage de 34.82 mètres et une profondeur de 23.48 mètres;

CONSIDÉRANT que le tableau 4.1-A à l'article 4.1 du règlement 2017-03 stipule que la profondeur minimale d'un lot riverain résidentiel pour une habitation unifamiliale isolée est de 45 mètres ;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à autoriser un nouveau lot avec une profondeur de 21.52 mètres de moins que la norme prescrite;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la municipalité de Saint-Bernardde-Michaudville recommande au Conseil municipal de Saint-Bernard-de-Michaudville d'accepter la demande sans condition;

EN CONSÉQUENCE,

2022.06.18

Sur la proposition d'Hugo Laporte

Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'accepter la demande de dérogation mineure concernant le lot 2 708 854 tel que décrit précédemment selon les recommandations du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville

u) <u>Ministère de la Sécurité publique – Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents – Pluies et inondations survenues du 19 au 22 mars 2022 – Autorisation de 19 autor</u>

CONSIDÉRANT que la Municipalité a engendré des frais lors des inondations de mars dernier pour les bris de couvert de glace et d'inondations sur le rang Fleury, le 5e rang et le rang Sarasteau;

CONSIDERANT que la Municipalité peut présenter une réclamation dans le cadre du programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents (PGIAF) – décret 403-2019 offert par le Ministère de la Sécurité publique;

EN CONSÉQUENCE,

2022.06.19

Sur la proposition de Léonard Gaudette

Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de désigner madame Émilie Petitclerc, directrice générale au titre de personne désignée pour présenter une réclamation dans le cadre du programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents (PGIAF) – décret 403-2019 offert par le Ministère de la Sécurité publique pour les frais engendrés lors des inondations de mars dernier pour les bris de couvert de glace et d'inondations sur le rang Fleury, le 5e rang et le rang Sarasteau;

#### v) <u>Union des municipalités du Québec (UMQ) – Unis pour le climat – Adhésion</u>

Point reporté.

8. <u>R.A.R.C.</u>

### a) Procès-verbal de la RARC

Le procès-verbal de la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre (RARC) est remis aux membres du conseil. M. Robert indique qu'avec l'ajustement uniformisé sur la perte d'eau pour l'année 2021, la municipalité recevra un crédit de 20 465 \$.

9. Transport

#### a) Achat d'un afficheur de vitesse portatif – Autorisation

CONSIDÉRANT que la Municipalité veut sensibiliser les conducteurs, qui empruntent les voies circulables sur son territoire, à réduire leur vitesse;

CONSIDÉRANT que la présence d'un afficheur de vitesse est un modérateur de la circulation;

CONSIDÉRANT que cet achat a été planifié dans les prévisions budgétaires 2022;

CONSIDÉRANT que trois (3) soumissionnaires ont transmis une proposition pour un afficheur de vitesse portatif enregistreur de données;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est Signel Services au montant de 5 428 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE,

2022 06 20

Sur la proposition de Vanessa Lemoine

Appuyée par Christine Langelier

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser l'achat de l'afficheur de vitesse chez Signel Services au montant de 5 428 \$ plus taxes tel que la soumission no 49571.

b) Entretien du gazon sur le 5e rang pour les étés 2022-2023-2024 - Autorisation

CONSIDÉRANT que la Municipalité a une entente avec M. Francis Laporte pour l'entretien du gazon autour des arbres entre le 139 et le 275 du 5e Rang ;

CONSIDÉRANT que, selon l'offre de M. Laporte, le tarif annuel de cet entretien pour 2022 augmente de 250 \$, passant de 750 \$ à 1 000 \$ en raison de l'augmentation du carburant;

EN CONSÉQUENCE,

2022.06.21

Sur la proposition de Léonard Gaudette

Appuyée par Jean-Paul Chandonnet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'accepter l'offre de M. Francis Laporte d'entretenir le gazon autour des arbres entre le 139 et le 275 du 5e Rang pour un coût annuel de 1 000 \$ et ce, pour l'année 2022 et d'ajouter une indexation de 2% pour les années 2023 et 2024

c) Entretien du gazon sur les terrains municipaux – Contrat gré à gré

CONSIDÉRANT que le contrat d'entretien du gazon arrivera à son terme à la fin de l'été 2022 ;

CONSIDÉRANT que l'Entrepreneur Les Constructions A. Claing enr. a effectué les travaux durant les six (6) dernières saisons et que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville est satisfaite de la qualité de son travail;

2022.06.22

Sur la proposition de Christine Langelier

Appuyée par Hugo Laporte

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de permettre à la directrice générale d'établir un contrat de travail, avec l'Entrepreneur Les Constructions A. Claing enr. au montant 3 500 \$ (avant taxes) pour chacune des années 2023-2024-2025 pour l'entretien du gazon sur les terrains municipaux, telle que la soumission datée du 31 mai 2022.

d) <u>Dépôt du procès-verbal du Bureau des délégués du 19 mai concernant le remplacement du ponceau du rang Sarasteau</u>

La directrice générale dépose le procès-verbal du Bureau des délégués du 19 mai concernant le remplacement du ponceau du rang Sarasteau.

#### e) Réfection du ponceau du Rang de la Savane – Mandat – Autorisation

CONSIDÉRANT que le ponceau du rang de la Savane nécessite une intervention rapide en raison de son affaissement;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Excavation J.D. inc. a transmis une soumission conforme au montant de 21 625,91 \$ avant taxes selon les plans émis par le service de la MRC des Maskoutains;

EN CONSÉQUENCE,

2022.06.23

Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet

Appuyée par Léonard Gaudette

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de retenir la soumission de l'entreprise Excavation J.D. inc. au montant de 21 625,91 \$ plus taxes et;

D'AUTORISER l'appropriation du surplus accumulé non affecté pour les dépenses réelles engendrées pour ces travaux.

## f) <u>Travaux de réfection du 5e rang – Réception provisoire</u>

CONSIDÉRANT que les travaux de réfection du 5e rang sur 1.7 km sont complétés par l'entrepreneur Pavages Maska inc.;

CONSIDÉRANT que le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains, suite à une visite effectuée le 30 mai 2022, a émis un certificat de réception provisoire et que les ouvrages inachevés sont minimes;

EN CONSÉQUENCE.

2022.06.24

Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet

Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de procéder au paiement du décompte no. 1 et de libérer la retenue de 5% au montant total de 176 882.77 \$ (incluant les taxes) à l'entrepreneur Pavages Maska inc..

### g) Achat de sels de déglaçage pour les hivers 2022-2023 et 2023-2024 – Autorisation

2022.06.25

Sur la proposition de Christine Langelier

Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de retenir la soumission de *Sel Frigon* pour l'achat de sel de déglaçage nécessaire à l'entretien des routes durant les périodes hivernales 2022-2023 et 2023-2024 au prix de 111.50 \$ plus les taxes applicables par tonne métrique livrée en convoyeur tel que soumis le 30 mai 2022.

# 10. <u>Hygiène du milieu</u>

#### a) <u>Procès-verbal de la RIAM</u>

Le procès-verbal de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM) a été remis aux membres du conseil.

#### b) <u>Procès-verbaux de la MRC</u>

M. Robert indique que les procès-verbaux sont disponibles sur le site internet de la MRC des Maskoutains.

#### 11. Loisirs et culture

## a) OTJ St-Bernard inc. – Procès-verbal de mai 2022

Le procès-verbal de la rencontre de mai 2022 est remis aux membres du conseil.

### b) OTJ St-Bernard inc. – Dépôt des revenus et dépenses de mai 2022

La directrice générale dépose la conciliation bancaire de mai 2022 de l'O.T.J. St-Bernard inc.

Solde au compte 1er avril 2022	8 246.25 \$
Revenus	4.50 \$
Dépenses	(2 101.55 \$)
Solde au compte au 31 mai 2022	6 149.20 \$
Chèques en circulation	47.25 \$
Montant disponible	6 101.96 \$

#### c) <u>Déboursement de la subvention pour la Fête nationale</u>

2022.06.26

Sur la proposition de Léonard Gaudette Appuyée par Christine Langelier

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de débourser la subvention prévue à O.T.J. St-Bernard inc. au montant de 5 000 \$ pour la Fête nationale du Québec et d'assumer les frais de reproduction engendrés par cet événement.

d) <u>Dépôt - Réseau biblio de la Montérégie – Rapport annuel 2021-2022</u>

La directrice générale dépose le Rapport annuel 2021-2022 du Réseau Biblio Montérégie.

e) Offre de services pour l'entretien et le déneigement de la patinoire – Saisons 2022-2023 et 2023-2024 – Mandat

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, par sa résolution 2019.03.20, a repris la responsabilité de l'entretien de la patinoire;

CONSIDÉRANT que l'Entrepreneur *Les Constructions A. Claing enr.* a effectué les travaux durant les saisons 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 et que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville est satisfaite de la qualité de son travail;

EN CONSÉQUENCE,

2022.06.27

Sur la proposition d'Hugo Laporte Appuyée par Christine Langelier

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE PERMETTRE à la directrice générale d'établir un contrat de travail, avec l'Entrepreneur Les Constructions A. Claing enr. au montant 10 600 \$ avant taxes pour l'entretien et le déneigement de la patinoire pour la saison 2022-2023 et au montant 10 900 \$ avant taxes pour l'entretien et le déneigement de la patinoire pour la saison 2023-2024 et;

D'AUTORISER Monsieur Guy Robert, maire et Madame Émilie Petitclerc, directrice générale à signer ladite entente tel que soumise, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville.

## 12. Autres sujets

a) <u>Nature-Action Québec – Projet « Agrandissements du Registre Desjardins du patrimoine naturel,</u> paysager et agricole en Montérégie - Demande d'appui

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec dans le Plan d'action pour un tourisme responsable et durable 2020-2025 a entamé un virage d'importance pour l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement, de déplacements repensés, écologiques et bénéfiques pour la santé en préconisant les axes d'intervention suivants, soit de favoriser les moyens de transports durables, de développer le tourisme de nature dans une approche d'écotourisme, ainsi que de promouvoir un tourisme bénéfique pour les individus et respectueux des collectivités;

CONSIDÉRANT que Nature-Action Québec (NAQ) croit au développement du transport actif et du tourisme durable en Montérégie et que le travail réalisé dans le projet du Registre a permis de réunir les acteurs du milieu d'identifier, de caractériser et de cartographier certains milieux naturels présents sur le territoire de cinq (5) territoires (MRC de Roussillon, Marguerite-D'Youville, Pierre-de-Saurel, Vallée-du-Richelieu et L'Agglomération de Longueuil) sur une carte interactive disponible gratuitement ;

CONSIDÉRANT que le projet soumis pour financement au programme FRR-MAMH volet 1 veut poursuivre l'intégration des sites naturels ailleurs en Montérégie, et ce afin de créer des opportunités de développement de connexions des milieux naturels, de circuits touristiques ou de parcours de mobilité active, notamment ;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement du Registre Desjardins du patrimoine naturel, paysager et agricole permet de mettre en valeur les milieux naturels dans une démarche participative et objective, de même que ce projet propose aux municipalités des pistes de bonifications des milieux naturels dans un souci de rayonnement régional et dont les retombées sur le milieu sont indéniables ;

CONSIDÉRANT que NAQ sollicite l'appui des partenaires du Registre I qui ont participé à l'analyse des sites inscrits afin de demander un financement au programme provincial du Fonds régions et ruralité (FRR) afin de poursuivre l'intégration des sites naturels selon des critères basés sur l'écologie, l'aspect socio-culturel et touristique dans les MRC suivantes : Acton, Beauharnois-Salaberry, Haut-Saint-Laurent, Les Jardins-de-Napierville, Les Maskoutains, de Rouville et de Vaudreuil-Soulanges

#### EN CONSÉQUENCE.

2022.06.28

Sur la proposition de Léonard Gaudette Appuyée par Jean-Paul Chandonnet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'appuyer la demande de subvention présenté par Nature-Action Québec (NAQ) au programme Fonds régions et ruralité (FRR) volet 1 pour l'agrandissement du Registre Desjardins du patrimoine naturel, paysager et agricole, par l'entremise de la méthodologie développée en concertation avec les partenaires du milieu, les sites naturels situés dans les territoires des MRC Acton, Beauharnois-Salaberry, Haut-Saint-Laurent, Les Jardins-de-Napierville, Les Maskoutains, de Rouville et de Vaudreuil-Soulanges.

#### b) <u>Demande de don – Fondation Aline Letendre</u>

2022.06.29

Sur la proposition d'Isabelle Hébert

Appuyée par Hugo Laporte

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de remettre un don de 50 \$ à la Fondation Aline-Letendre.

## c) Demande de don – Association de la Sclérose en plaques St-Hyacinthe – Acton

CONSIDÉRANT que l'Association de la sclérose en plaques St-Hyacinthe-Acton a transmis une demande de don;

CONSIDÉRANT que les dons recueillis servent à maintenir des services variés tels que l'art thérapie, le yoga, le tai-chi, un support individuel et familial, des rencontres de groupe, de renseignements sur la défense des droits, des actions sociales et de l'information pour mieux vivre avec la sclérose en plaques;

2022.06.30

Sur la proposition de Christine Langelier

Appuyé par Léonard Gaudette

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'attribuer un don de 50 \$ l'Association de la sclérose en plaques St-Hyacinthe-Acton.

# d) <u>Demande de don – Fondation Maison l'Alc</u>ôve

2022.06.31

Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet

Appuyée par Christine Langelier

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de donner un montant de 50 \$ à la Fondation Maison l'Alcôve.

## e) <u>Proclamation – Journée des finissants le 17 juin</u>

CONSIDÉRANT qu'il y a trois ans, le 17 juin a été nommée la Journée des Finissants afin de démontrer une reconnaissance collective à tous les finissants du Québec qui ont obtenu un diplôme ou une qualification marquant la fin de leur cycle d'études;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville veut souligner les efforts de tous les étudiants durant leur parcours du primaire, du secondaire, de l'éducation aux adultes, leur formation professionnelle, collégiale ou universitaire;

EN CONSÉQUENCE,

2022.06.32

Sur la proposition d'Isabelle Hébert

Appuyée par Vanessa Lemoine

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de proclamer la Journée des finissants le 17 juin 2022 et de féliciter tous les élèves qui termineront un tournant de leur cheminement scolaire.

# 13. <u>Correspondance</u>

Une liste de la correspondance reçue en mai 2022 a été remise aux membres du conseil.

## 14. <u>Période de questions</u>

Les personnes présentes dans l'assistance ne se prévalent pas de la période de questions.

### 15. <u>Levée de l'assemblée</u>

2022.06.33

Sur la proposition de Vanessa Lemoine

Appuyée par Léonard Gaudette

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de lever la présente session à 20h58.

# **COMPTES À PAYER EN JUIN 2022**

1	Total des salaires	16 063.98 \$
2	Desjardins Assurance (assurance collective - 06-2022)	1 684.52 \$
3	Fonds de roulement (6e versement pour le tracteur)	2 500.00 \$
4	Gestion Sima3 inc. (location de l'entrepôt)	1 006.03 \$
5	Fabrique St-Bernard (loyer)	1 200.00 \$
6	Hébert Marsolais (ajustement - facturation finale vérification comptable)	201.21 \$
7	OTJ (Fête nationale)	5 000.00 \$
	Municipalité de Saint-Barnadé-Sud (formation et repas - code éthique	
8	des élus (FQM)	1 500.00 \$
9	Réseau Biblio (Tarification annuelle 2022 et frais d'exploitation - ajustement)	1 845.06 \$
10	BMD Inc. Béton Mobile Dalpé (béton pour dalle - bancs-parc)	1 054.05 \$
11	Vallières Asphalte Inc. (289.53 T - asphalte)	56 574.21 \$
12	Mario Jussaume (réunion CCU 25 mai 2022)	75.00 \$
13	Sylvie Fournier (réunion CCU 25 mai 2022)	75.00 \$
14	Réjean Bourgeois (réunion CCU 25 mai 2022)	75.00 \$
15	Transport St-Barnabé (nivellement-chemins)	2 345.49 \$
16	RARC (consommation d'eau du 4 avril au 2 mai 2022)	9 740.31 \$
	Plomberie C.A. Bouclin Inc. (installation de la décharge de pompe -	
17	usine T.E.U.) MRC des Maskoutains (honoraires ingénieur - Réfection ponceau	1 897.09 \$
18	Sarasteau)	259.33 \$
40	MRC des Maskoutains (honoraires ingénieur - glissière -Amyot-	400.07.5
19	Sarasteau)	106.95 \$
20	MRC des Maskoutains (ponceau - rang de la Savane)	901.60 \$
21	MRC des Maskoutains (honoraires ingénieur - Réfection 5e rang)	998.20 \$
22	Pavage Maska - Réfection 4e Rang (retenue 5%)	14 204.75 \$
23	Les Constructions A.Claing Enr. (installation bancs et balançoire - parc)	206.96 \$
24	Petite caisse - achat papiers-journal - Bureau en Gros	79.30 \$
25 26	RIM (téléphone)  Nslone (frais annuel du back-up)	141.42 \$ 344.93 \$
20	Municipalité de Saint-Jude (4e versement entente incendie - décembre	344.93 φ
27	2021)	16 484.85 \$
28	Les entreprises Myrroy (balayage des rues)	1 053.58 \$
29	Garage Morin (changement d'huile camion)	78.02 \$
30	Gestim (services d'inspection 04-2022)	1 079.45 \$
31	SEAO Constructo (addenda ponceau 4e Rang)	190.63 \$
32	Excavation JD Inc. (empierrement - X. Desrosiers)	3 650.58 \$
33	Excavation Michaël G. Leblanc Inc. (pierre 0-3/4 Petit 5e rang)	68.99 \$
34	Excavation Michaël G. Leblanc Inc. (excavation pour les bancs - parc (fondation))	640.99 \$
35	Ferme Marco Casavant Inc. (pierre et réparation pont Petit 5e rang)	114.98 \$
36	Soudure Plastique Québec (réparation glissade bleue - école)	827.82 \$
37	Les Équipements Harjo Inc. (fournitures pour les tets à l'usine)	115.85 \$
38	Outillages Migmaro Inc. (marquage sur asphalte - lignes)	70.63 \$
39	Dépanneur les Patriotes - essence voirie 04	517.48 \$
40	Dépanneur les Patriotes - essence voirie 05	736.19 \$
41	Dépanneur les Patriotes - chasse moustique	13.79 \$
42	Pompex Inc. (entretien station de pompage no.1)	1 721.58 \$
43	Pompex Inc. (entretien station de pompage no.2)	1 095.54 \$
44	Patrick Roger, photographe (mosaïque - conseil)	862.31 \$
45	André Claing (cadeaux nouveaux résidents - sirop d'érable)	25.00 \$
46	Luc Jacques - Remboursement - erreur de la Caisse Sorel-Tracy	139.00 \$
47	Luc Jacques - Remboursement - erreur de la Caisse Sorel-Tracy (chèque annulé)	(139.00) \$
48		6 240.85 \$
40	Achat d'un afficheur de vitesse portatif	0 240.83 \$

49	Travaux de réfection du 5e Rang	176 882.77 \$
50	Véolia (produits pour usine - phosphore)	212.53 \$
51	Société Protectrice des Animaux de Drummond (2e versement - juil. À déc.)	1 000.52 \$
	,	
52	Béton Viking - placer le béton pour dalle - bancs et balançoires Hydro-Québec revenus autres - installation éclairage public (Gagné et	287.44 \$
53	Xavier-Desrosiers)	505.89 \$
54	Fondation Aline-Letendre - dons	50.00 \$
55	Sclérose en plaques - dons	50.00 \$
56	Fondation Maison l'Alcôve - dons	50.00 \$
57	Ministère du Revenu du Québec (DAS 05-2022)	4 829.75 \$
58	Revenu Canada (DAS 05-2022)	1 711.13 \$
59	Télébec	126.59 \$
60	Telus (cellulaire inspecteur 06-2022)	79.47 \$
61	Cooptel (frais mensuel internet 06-2022 - 400 rue Gagné)	91.58 \$
62	RIAM - Collecte matières recyclables	1 705.74 \$
63	RIAM - Collecte matières organiques	2 102.87 \$
64	RIAM - Collecte résidus domestiques	2 607.10 \$
65	RIAM - Achat de 10 bacs verts	1 130.20 \$
66	Vacuum Drummond (vidange des boues - 26-04-2022 avec extra disposition)	1 605.28 \$
67	Agiska Coopérative (pic avec manche pour soulever - manhole)	74.71 \$
68	Agiska Coopérative (fournitures -pour la dalle pour banc-parc) 280.89	
69	Agiska Coopérative (outillage et quincaillerie)	145.62 \$
70	Fournitures de bureau Denis (papeterie)	252.91 \$
71	Sûreté du Québec (1er versement)	64 647.00 \$
72	Hydro-Québec - Électricité pour les lampadaires	627.04 \$
73	Hydro-Québec - 349 rue Principale (garage)	303.75 \$
74	Hydro-Québec - 390, rue Principale	618.88 \$
75	Hydro-Québec - 902, rue Des Loisirs	201.52 \$
76	Hydro-Québec - 400, rue Gagné (usine de traitement)	1 563.56 \$
77	Buropro Citation (livres - bibliothèque)	159.29 \$
78	Buropro Citation (entretien copieur)	268.52 \$
79	Visa - Fond d'information sur le territoire (202201343631)	5.00 \$
80	Visa - Fond d'information sur le territoire (202201600934)	2.00 \$
81	Visa - Les Publications du Québec (signalisation routière)	143.72 \$
82	Visa - Frais mensuel juin - Zoom	23.00 \$
83	Visa - Postes Canada (journal, avis 5e rang fermé, offre d'emploi)	201.25 \$
84	Visa - Attrix Technologies inc. (GPS-véhicule voirie)	18.40 \$
	Total des comptes à payer	420 235.42 \$

Je soussignée Émilie Petitclerc, directrice générale de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses énumérées précédemment.

Je soussigné Guy Robert, maire de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Guy Robert, maire	Émilie Petitclerc, directrice générale e greffière-trésorière